

COMMUNE **Sassierges-Saint-Germain**
Code_insee: 36211

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

jeudi 24 janvier 2019

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment C
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P. AC1 **Description** Servitudes de protection des monuments historiques

famille: Monuments historiques

879 Loi du 31/12/1913
Monument historique CLASSÉ:
- EGLISE SAINT-GERMAIN : arrêté du 10/07/1920

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P. EL5 **Description** Servitudes de visibilité sur les voies publiques

famille: Circulation routière

882 Arrêté préfectoral du 25/07/1980
n° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des
chemins départementaux et communaux.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont
détaillées dans l'arrêté annexé au présent document.

Code S.U.P. EL7 **Description** Servitudes d'alignement

famille: Circulation routière

880 Arrêté préfectoral du
- RD 19 : approbation du 10 avril 1872
- RD 71 : approbation du 27 août 1904

Gestionnaire : R.T.E. / GMR Sologne

21 rue Pierre et Marie Curie
Tél 02 38 71 43 16
Fax 02 38 71 43 99
45140 INGRE

Code S.U.P.	I4	<i>Description</i>	Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique
--------------------	----	--------------------	---

famille: Electricité

881 Loi du 15/06/1906

Transport d'électricité :

- 1 ligne 400 KV - EGUZON / MARMAGNE
- 1 ligne 225 KV - EGUZON / MARMAGNE

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321
44343 BOUGUENNAIS Cedex

Code S.U.P.	T7	<i>Description</i>	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
--------------------	----	--------------------	--

famille: Circulation aérienne

1876 Arrêté Interministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.